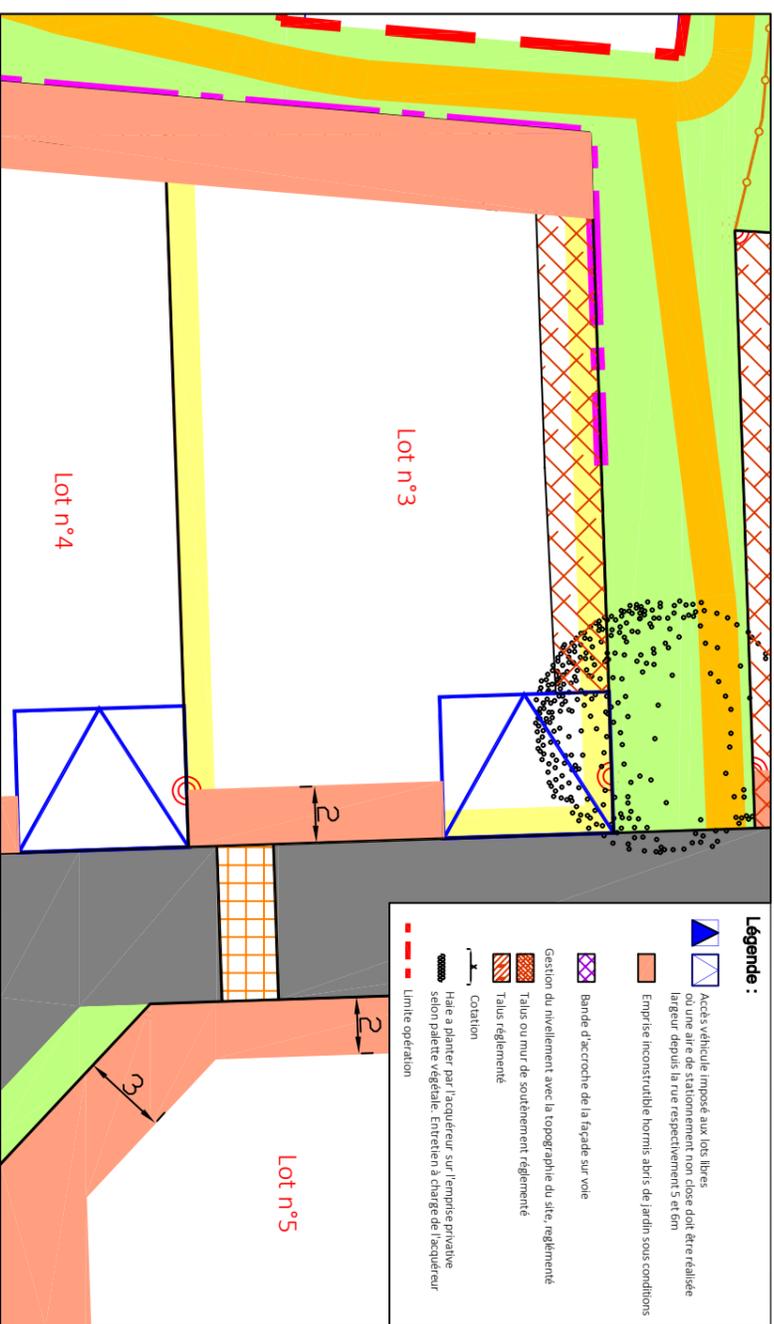
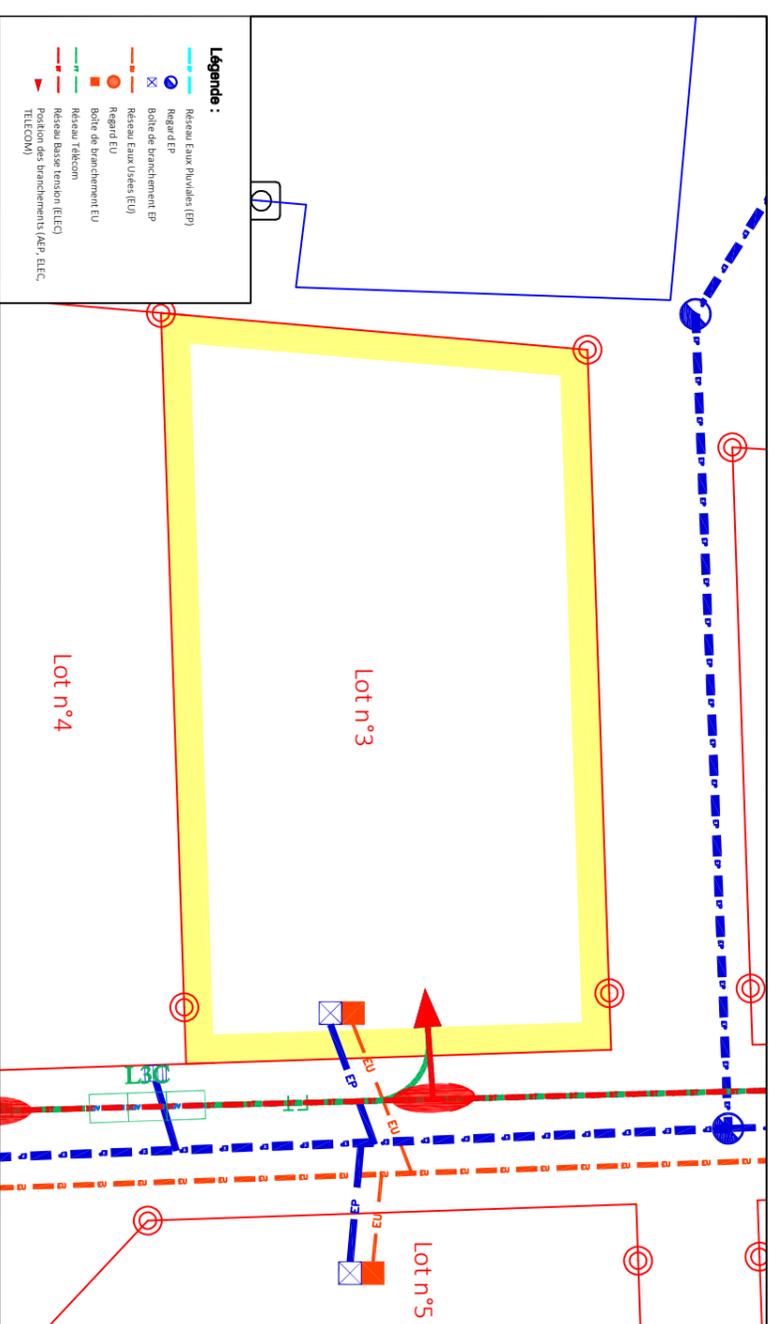


EXTRAIT DU RÈGLEMENT GRAPHIQUE (selon plan réalisé par le Bureau d'étude SODEREF)



Nota : L'acquéreur et le constructeur devront se reporter au règlement écrit et graphique du permis d'aménager validé avant de lancer le projet

EXTRAIT PLAN VRD (selon plan réalisé par le Bureau d'étude SODEREF)



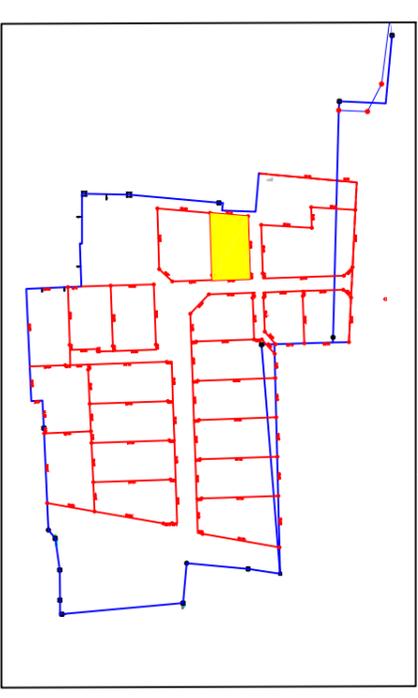
Nota : Les positions des ouvrages sont donnés à titre indicatif. L'acquéreur et le constructeur devront s'assurer après visite sur site de la position exacte des éléments techniques. Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre peuvent réaliser des modifications des réseaux et des côtes voirie en phase chantier sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.

Département de LA SARTHE
Commune de La Guerche
PLAN DE VENTE
Lotissement "Les Hauts de la Métairie II"
Aménageur : Sarthe Habitat



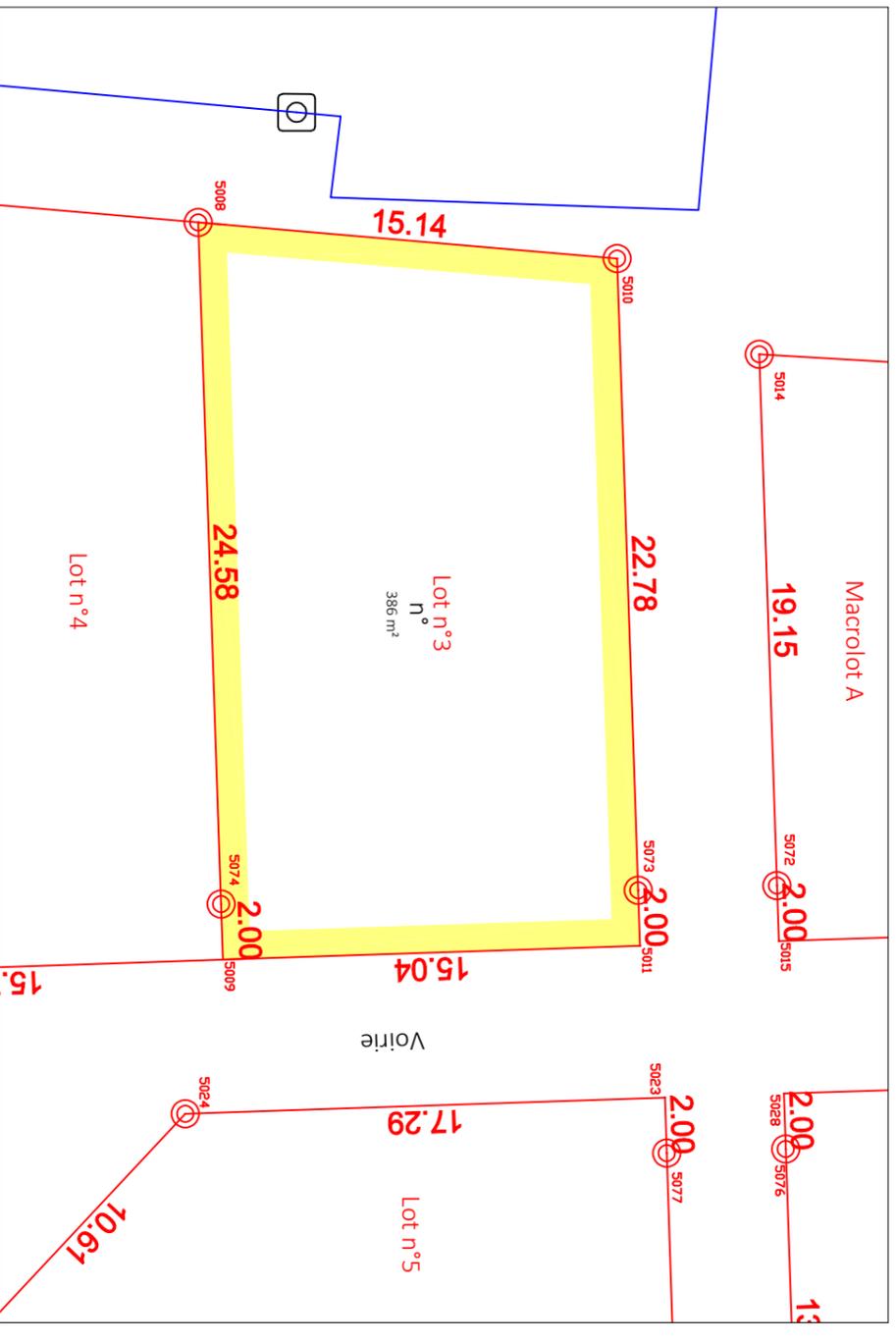
Lot n°3
Section : B et ZE
n°XX - 386 m²

PLAN D'ENSEMBLE (sans échelle)



Liste des points - RGF93-CC48 - LOT 3		
MAT	X	Y
5008	1491235.37	7216488.23
5009	1491261.94	7216489.12
5010	1491236.68	7216503.32
5011	1491261.44	7216504.15
5073	1491259.44	7216504.08
5074	1491259.94	7216489.05

PLAN DE BORNAGE



Nota : L'acquéreur est tenu de contrôler la présence des bornes avant l'acquisition de son lot. Il doit veiller à la conservation des repères indiqués sur le présent plan.